

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº M21- 0060427/1830

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

12/1897 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1830 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DNUZ Mohamed

Date de naissance : 30-06-1943

Adresse : 27, Bd Abdallah Ben Youssef Casablanca

Tél. : 06 62 13 70 70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

ASRARGUIS Abdeghani
OPHTALMOLOGUE
Ancien Interné des Hôpitaux de Nice France
Ancien Praticien au Centre de Nice
Titulaire du Diplôme Européen d'Ophtalmologie
9, Av Hassan 2 Tél: 0522 49 12 99

Date de consultation : 05/07/22

Nom et prénom du malade : Bouridi Meriam Age : 56 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 05/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05			250 Dhs	ASRARGUIS Abdellah OPHTALMOLOGIE Ancien Interné des Hôpitaux de Nice France Ancien Praticien au C.H.U. de Nice Titulaire du Diplôme Européen d'Ophtalmologie Av Hassan - Tel: 0522 49 12 91
07				
2022				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIQUE GHIT Opticien Optométriste Hakam 1, Bd. Ibn Tachfin N°452, Casablanca 0522 60 34 38 - GSM: 0660 00 97 84	07.07.22	2000,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESSES DENTAIRES

H	21433552
D	00000000
B	00000000
G	00000000

H	21433552
D	00000000
B	35533411 11433553
G	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
D	00000000
B	00000000
G	00000000

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE GHITA

Opticien Spécialiste

Bd Youssef Ben Tachfine Hakam 1
N°454 - el Hay Mohammedi - Casablanca

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

Patente : 32825428



نظارات غيطة

الاختصاصي في النظارات البصرية

شارع يوسف بن تاشفين حكم 1

رقم 454 - الحي الحمدي

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

الباتن : 32825428

Ordonnance de M.le Docteur : ASRAR CUISA B DEL GHANI

N° DE nomenculture	
Correspondant à la prescription	
LOIN	O.D : +0,50 (-0,50 -7,00) PRES
	O.G : +0,50 O.G :

FOURNITURE

1 Monture : Optique
Plastique

2 Verres : Optique
Blanc Anti

Etuis :

Total :

Deux Mill Dinar

Arrêtée la présente facture à la somme de
Casablanca, le 07/07/22

M.ou Mme : Bouidi MERIAN

OPTIQUE GHITA
Opticien Optométriste
Hakam 1, Bd Ibn Tachfine
N°452, Casablanca
0522 60 34 39 - Gsm: 0669 00 97 85

MOUSSAOUI ABDSSAMAD
INPE: 095012357

DOCTEUR ASRARGUIS ABDELGHANI
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

Chirurgie Vitréo-rétinienne chirurgie de la cataracte
par Phaco émulsification

Laser - Angiographie - Contactologie - Strabologie

Ancien interne des hôpitaux de Nice France

Ancien praticien au C.H.U de Nice France

Titulaire du diplôme européen d'Ophtalmologie
(European Board of Ophthalmology)



الدكتور أسرار كيس عبد الغني
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة الجلالة بالفاكوأشعة فوق الصوتية

أمراض وجراحة الشبكة

طب المول - ليزر - أفيوغرافي - العدسات

خريج جامعة نيس بفرنسا

05/07/2022

Madame BOUIDI EP LOUZ Meriam

DE LOIN

Oeil Droit : +0,50 (-0,50) à 70°

Oeil Gauche : + 0,50

ANTIREFLET

LUNETTES ET MONTURES

OPTIQUE GHITA
Praticien Optométriste
Takam 1, Bd.Ibn Tachfine
N°455, Casablanca
T... 0522 60 34 39 - Gsm: 0669 00 97 85

ASRARGUIS Abdelghani
OPHTALMOLOGUE
Ancien interne des Hôpitaux de Nice France
Ancien Praticien au C.H.U de Nice
Titulaire du Diplôme Européen d'Ophtalmologie
19, Av. Hassan 2 - Tél: 0522 49 12 91

19, Avenue Hassan II - 3^{ème} étage - Casablanca -(Face Librairie des écoles)
Tél.: 05 22 27 44 88 - 05 22 49 12 91 - 05 22 27 50 45
E-mail : agasrarguis@gmail.com